

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 41 (1949)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Le peuple suisse ratifie la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires  
**Autor:** Möri, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384634>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE  
Supplément trimestriel: « TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE »

41<sup>me</sup> année

Décembre 1949

N° 12

## Le peuple suisse ratifie la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires \*

Par *Jean Möri*

### *Triomphe de l'équité*

Par 545 868 voix contre 441 711, le peuple suisse approuva, les 10 et 11 décembre dernier, la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. La participation au scrutin fut de 69 %, ce qui représente une proportion très appréciable du corps électoral. Bien que la majorité populaire suffise pour faire passer une loi qui ne modifie pas la Constitution fédérale, le souverain populaire eut la coquetterie d'offrir aux artisans du nouveau statut la majorité acceptante de 15 cantons et demi-cantons contre 10. Il s'agit donc d'un succès complet qui dépasse les prévisions les plus optimistes des partisans de la loi.

En Suisse romande même, où le négativisme sévissait avec le plus de rigueur, les résultats sont favorables, puisque Vaud, Neuchâtel et Genève donnent de nettes majorités acceptantes, alors que Valais ne succombe que par un millier de voix et Fribourg par 3602 voix. Pour apprécier à leur valeur ces deux derniers résultats, il convient de les comparer à ceux obtenus lors de la votation mémorable du 28 mai 1933 sur la réduction des traitements et salaires du personnel fédéral. La différence défavorable fut alors de 5054 voix dans le canton de Fribourg et de 3378 dans le canton du Valais.

La victoire vaudoise constitue également une des surprises réjouissantes de ces journées fastes pour la classe ouvrière, car ce canton donnait le ton à cette campagne systématique engagée contre

\* Concernant le contenu de cette loi, voir « Le statut des fonctionnaires devant le peuple », par Ed. Besençon, et « Traitements et salaires du personnel fédéral », par Robert Bratschi, dans la *Revue syndicale suisse* de novembre et mai 1949.

l'Etat central avec une légèreté que l'on peut mesurer à l'outrecuidance qui anima les intoxiqués de cette maladie référendaire dont les ravages menaçaient de conduire la démocratie helvétique à un cul-de-sac.

Enfin, il convient de se réjouir tout particulièrement de la maturité du brave petit peuple tessinois dont le civisme positif ne fut jamais entamé par la fièvre négative dont souffrissent les frères latins de langue française dans la Confédération helvétique! Encore une fois, nos chers Tessinois se prononcèrent affirmativement dans la proportion de trois contre deux.

En Suisse allemande, Lucerne, Schwyz, Obwald et Nidwald, les deux Appenzell, Saint-Gall et Thurgovie présentent des majorités rejetantes, onze cantons et demi cantons se prononçant au contraire pour l'affirmative. Berne et Zurich, qui fournissent habituellement les grosses masses favorables aux intérêts populaires, se contentent cette fois d'une majorité plus modeste, mais présentant tout de même ensemble quelque 45 000 oui de plus que les non.

C'est sans aucun doute la classe ouvrière, avec les syndicats à leur tête, qui peut revendiquer la grande part de ce succès. Mais il faut bien admettre que l'apport des partis politiques, et surtout de leur presse, contribua pour une part appréciable au succès. Sans vouloir minimiser les mérites des travailleurs vaudois, il faut bien reconnaître que le concours de la *Gazette de Lausanne* et de son directeur, M. Pierre Béguin, avec presque tous ses confrères de la presse quotidienne, fut particulièrement efficace. Nous aurions mauvaise grâce à le méconnaître, même si le fâcheux souvenir des campagnes antérieures, lors des votations fédérales sur la tuberculose et du retour à la démocratie directe, nous poursuit encore! De même, la tenue des citoyens fribourgeois fut renforcée par l'attitude catégorique de la *Liberté*, qui ne se borna point à faire campagne en faveur de la loi, mais refusa d'ouvrir ses colonnes au comité d'action contre le statut, dont les moyens financiers dépassaient tout ce que l'on pouvait imaginer.

### *Le mauvais sort est conjuré*

Cette votation fédérale stoppe le mauvais sort qui semblait s'acharner contre le peuple travailleur depuis le début de cette année. Cela commença les 21 et 22 mai dernier par le rejet de la loi fédérale complémentaire sur la tuberculose par le peuple suisse, auquel d'astucieux faiseurs de dupes firent croire qu'il s'agissait d'une attaque contre la sacro-sainte liberté individuelle, alors que le législateur se proposait simplement de défendre la santé des citoyens menacés par quelques contagieux associaux.

Sous le même prétexte de défendre les droits populaires, les mêmes exploiteurs de la liberté abusive réussirent à convaincre le

peuple de voter l'initiative dite du retour à la démocratie directe le 11 septembre, dont la deuxième édition va d'ailleurs être incessamment soumise à l'agrément ou plutôt au rejet d'un souverain populaire qui s'est heureusement ressaisi!

Et cette cascade de non s'étendit aux cantons où les projets législatifs les mieux pesés furent balayés impitoyablement par la mauvaise humeur populaire savamment entretenue par des gens intéressés au retour à un libéralisme économique intégral qui leur permettrait de s'octroyer la part du lion dans le bénéfice du travail en laissant au populaire le régal des miettes.

Il faut avoir participé à des pourparlers contractuels ou même à des sessions de commissions fédérales pour juger des effets déplorables de cette défection massive des citoyens et même des travailleurs syndiqués frappés d'un inexplicable exorcisme. Même les représentants de la Confédération suisse se confinèrent de plus en plus dans ce complexe de repliement.

Il faut avoir vu avec quelle désinvolture l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union centrale des associations patronales refusèrent d'améliorer certains projets de lois soumis actuellement à des commissions d'experts, voire de rejeter l'un d'eux! Même l'Union suisse des arts et métiers, qui représente pourtant des intérêts assez proches de ceux des ouvriers, s'engagea dans cette voie négative, à tel point qu'elle crut opportun de renforcer plus ou moins ouvertement la force dynamique des adversaires du statut des fonctionnaires, au détriment probable d'une bonne partie de ses membres. Car si le rejet du statut des fonctionnaires ne pouvait entraîner une réduction des traitements du personnel fédéral, il conduisait inévitablement à une action de grande envergure contre ceux des travailleurs de l'industrie privée. Cela ne pouvait s'envisager sans luttes âpres et préjudiciables à l'économie nationale dans son ensemble, d'autant plus que l'aboutissement logique poussait à une crise économique artificielle. Ce négativisme alla jusqu'au refus catégorique de transformer la commission de stabilisation économique en un aréopage qu'aurait eu intérêt à consulter l'exécutif fédéral, ce que l'opinion publique et la presse d'information n'arrive pas à comprendre.

Tout cet enchaînement désastreux remettait en question du même coup la politique contractuelle des métiers, la paix sociale et la prospérité commune. Il paraît que les expériences ne servent qu'à ceux qui les ont vécues. Celles-ci tendraient à démontrer que ce n'est même pas toujours le cas et que quelques années de sagesse doivent infailliblement être suivies d'une période de folie!

Le peuple suisse ayant exprimé clairement sa volonté les 10 et 11 décembre, on veut espérer que l'action de la bonne volonté engagée par les associations de travailleurs ne se heurtera pas au mur d'inertie du patronat. Il s'agit là d'une question d'intelligence.

On ne voit pas pourquoi ceux qui se classent volontiers dans les élites ne comprendraient pas aussi bien que le menu fretin les grands problèmes politiques de l'heure. Ce ne sont pas là avances de femmes faciles, mais de militants conscients à tel point de leurs responsabilités qu'ils préfèrent s'engager par la porte étroite qui leur réserve moins de popularité facile que par la voie large de la lutte à outrance, dans laquelle ils n'hésiteront d'ailleurs pas à s'engager si les aveugles que Jupiter veut perdre les y oblige!

### *Echec à la duplicité*

La confrontation populaire sur le statut des fonctionnaires aura eu quelques autres avantages non négligeables. Elle démontrera aux semeurs de méfiance et de discorde que la duplicité sous le masque impénétrable de l'anonymat finit par révolter les gens les plus tolérants, que le manque de scrupules écœure finalement les plus endurcis. M. Olivier Reverdin, le vaillant correspondant de Berne du *Journal de Genève*, qui ne craignit pas d'entrer en lice dans son propre journal opposé à la loi, constatait sans ambages au lendemain du scrutin :

La campagne qui a précédé le scrutin a été profondément affligeante. En Suisse allemande, les adversaires de la loi ont inondé villes et campagnes de tracts anonymes dans lesquels l'Etat et les fonctionnaires étaient diffamés sans aucune retenue. On n'y trouvait même plus un semblant d'objectivité. Ces inqualifiables excès ont vraisemblablement contribué, par le dégoût qu'ils ont provoqué, à faire accepter la loi.

La manière dont cette campagne a été conduite n'a plus rien à voir avec la libre discussion démocratique. Le bureau qui a dirigé de Zurich les opérations n'a pas agi avec plus de scrupules que ne l'aurait fait un état-major nazi ou communiste.

On ne saurait mieux dire. Ceux qui dispensèrent l'or dans une campagne d'une rare indigence, nous dirons même d'une rare indignité, se sont inspirés d'une certaine littérature courtelinesque pour discréditer le corps dévoué des serviteurs de la Confédération. Leur arguments tendancieux et démagogiques furent toujours en dehors du sujet. Ils procédèrent par simples affirmations gratuites, par la médisance et même par la calomnie. C'est ainsi qu'ils enflèrent à 50 millions la dépense hypothétique de 44 millions, qui ne sera probablement jamais atteinte, puisque des réductions d'effectifs du personnel fédéral sont envisagées dans le cours des années prochaines. Dans le budget de 1950 déjà, 1900 personnes sont sacrifiées. On pourrait d'ailleurs se demander s'il est très avisé de licencier brutalement cette main-d'œuvre au moment où le chômage a tendance à s'accroître et où l'industrie privée se révèle incapable de l'absorber, puisque la Confédération aura à subventionner les caisses de chômage. On pourrait même discuter sur l'utilité de créer à l'intention des sacrifiés des possibilités de travail.

Mais c'est là un problème particulier qu'il faudra bien aborder à son heure.

Non content d'« arrondir » démesurément, le comité d'action peu scrupuleux et ceux qui se cachent derrière lui « oublient » de dire que la dépense hypothétique maximum n'entrait en considération qu'au terme de l'évolution de douze ans. Ils allèrent au fond de la mauvaise foi en prétendant que les administrations fédérales augmenteraient le tarif des chemins de fer et des postes pour faire face au surcroît de dépenses. Même après la mise au point des administrations des postes et des chemins de fer, ils persévéèrent dans le mensonge.

Leurs manipulations d'effectifs, sans le corollaire indispensable de l'accroissement des tâches, relève de la même mauvaise foi cynique. Que dire enfin des accusations, des calomnies touchant à l'honneur du personnel fédéral, concernant des listes de referendum non parvenue à la Chancellerie fédérale, qui fit l'objet d'une nouvelle rectification de la Direction des P. T. T.?

Cette bassesse du comité d'action contre la loi, des bureaux secrets et des valets d'atout, placardée sur les panneaux d'affichage et insérée largement dans la partie publicitaire des journaux fit probablement effet contraire à celui escompté. Qui veut trop prouver ne prouve rien, dit le proverbe. Et qui se fait prendre quelques fois en flagrant délit de mensonge n'est plus pris au sérieux par les gens honnêtes.

Si 444 711 citoyens rejetèrent la loi, ce n'est probablement pas sous l'unique effet de ce déchaînement de démagogie et de haine, mais plutôt par l'espérance de réduire leurs charges fiscales. Même si les urnes leur eussent été favorables, il est à présumer que leur calcul eût été déjoué, car la dépense en salaires directs du personnel de la Confédération n'aurait pas été réduite. Tout au plus, quelques nouvelles prestations familiales eussent été remises en question et le compte des suppléments de renchérissement eût été poursuivi intégralement.

Dis-moi qui te paie et je te dirai qui tu es, pourrait-on dire enfin à ces tristes démolisseurs de la confiance nationale. D'autres que nous s'efforceront de rechercher les mécènes qui feraient mieux d'employer plus utilement leur argent. Les travailleurs n'auront pas besoin qu'on leur fasse un dessin pour comprendre qui dispense si largement le nerf de la guerre à ceux qui en voulaient aux niveaux de vie de tous les travailleurs pour accroître les profits de quelques-uns.

### *L'objectivité paie*

C'est encore M. Olivier Reverdin, au lendemain de la votation, qui reconnaissait que « les partisans de la loi se sont en général comportés avec plus de dignité pendant la campagne électorale ».

Mais il faisait aussitôt cette réserve que nous n'aurons garde d'oublier: « En revanche, au moment où le referendum a été lancé, certains groupements syndicaux ont recouru, pour intimider les signataires, à des procédés qui, eux non plus, n'ont rien de démocratique. »

Ces rares excès ont d'ailleurs été condamnés publiquement par le comité de l'Union fédérative du personnel fédéral. Et le moins que l'on puisse dire est qu'ils constituèrent des exceptions, tandis que le dénigrement des fonctionnaires et de l'Etat fut le système constant des adversaires du projet.

M. Reverdin a donc raison de reconnaître la dignité des partisans de la loi durant la campagne.

Le comité d'action des associations de salariés en faveur du statut des fonctionnaires ne s'est pas caché dans l'anonymat. Toute la presse fut informée de sa composition qui groupait:

1. L'Union syndicale suisse et ses seize fédérations.
2. L'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques (U. F.). Outre les associations affiliées à l'U. S. S., l'Union fédérative comprend encore la Fédération des fonctionnaires de l'administration fédérale centrale, l'Association des fonctionnaires des douanes et la Société suisse des buralistes postaux.
3. La Communauté d'action nationale des salariés (C. A. N.), qui comprend la Fédération suisse des sociétés d'employés (F.S.E.), l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, la Société suisse des instituteurs, l'Union centrale du personnel des Etats et des communes, l'Union des associations du personnel d'assurance, diverses organisations cantonales de fonctionnaires et d'employés. (La F.S.E. est composée de la Société suisse des commerçants, l'Association suisse des contremaîtres, l'Union Helvetia, l'Association suisse des voyageurs de commerce Hermes, l'Union suisse des artistes musiciens, la Société suisse des contremaîtres du bâtiment, l'Association suisse des techniciens-géomètres, l'Association suisse du personnel des drogueries Droga Helvetica).
4. La Fédération suisse des employés de police.

De même, les noms des personnalités mises à la tête du comité ne furent pas tenus secrets: Arthur Steiner, conseiller national et vice-président de la F. O. M. H., en assuma la présidence avec une grande distinction. Il fut assisté par trois vice-présidents: M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, secrétaire général de la Société suisse des commerçants; Richard Bringolf, conseiller national, secrétaire de la Chambre du travail du canton de Vaud; Domenico Visani, secrétaire de la Chambre du travail du Tessin.

Ernest Fell, chef comptable de la Fédération des cheminots, fonctionna comme caissier. Le secrétariat fut assumé par l'Union syndicale suisse à Berne. Aussi bien les comités cantonaux que locaux travaillèrent dans une maison de verre, au grand soleil de novembre.

Toute l'action de propagande fut menée avec un grand souci de mesure et de dignité, dont les affiches d'Erni furent la meilleure illustration. Ces œuvres d'art contribuèrent largement au succès de l'action. Le service de presse tint la gageure de ne pas se laisser entraîner dans la polémique stérile. Il fit de l'information objective, comme lors de la campagne en faveur de l'assurance-vieillesse et survivants. Les diverses publications éditées sous les auspices du comité d'action des salariés, aussi bien à l'usage des militants que du public, furent marquées de la même sérénité. Même les annonces dans les pages publicitaires des journaux ne se départirent pas de la plus louable mesure. Il faut croire que le peuple suisse sait apprécier semblable effort de correction.

Quant au financement de cette campagne discrète et éloquente, ce fut l'œuvre principale de l'Union fédérative du personnel fédéral, de ses unions locales, des comités d'action cantonaux financés par les diverses associations et des syndicats.

En marge de cette action officielle, les fédérations professionnelles affiliées à l'Union syndicale suisse firent un effort de propagande gigantesque dans leur cercle particulier. Mentionnons, pour citer un exemple entre beaucoup d'autres aussi édifiants, cette fédération qui édita des communications spéciales, convoqua des conférences de militants, mit sans réserve sa presse à disposition, convoqua spécialement des assemblées de section.

Et les autres associations du comité d'action s'efforcèrent, selon leurs moyens, à la même émulation réjouissante.

C'est à cet effort collectif des ouvriers, des employés et des fonctionnaires que l'on doit d'avoir rompu de façon si nette la réaction malencontreuse des pauvres gens qui croient pouvoir revenir à la période révolue de 1939.

On voudrait remercier particulièrement tous ces collaborateurs officiels ou officieux. Mais il faut bien se résoudre à exprimer des remerciements généraux ici, au nom du comité d'action des salariés et de l'Union syndicale suisse. Le meilleur remerciement étant d'ailleurs le vote positif du peuple suisse, qui ouvre des perspectives moins sombres pour l'avenir de notre pays.

#### *Contribution du comité interpartis*

Ce n'est pas usurper les mérites d'autrui que de revendiquer l'honneur pour le comité d'action des fédérations syndicales de salariés pour la loi sur le statut des fonctionnaires d'avoir assumé la grande tâche pour le succès de cette dernière votation fédérale.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de reconnaître la contribution efficace du comité interpartis. Il est très probable que le résultat n'eût pas été le même si les travailleurs avaient été seuls en lice. Des répartitions arithmétiques sont toujours un peu arbitraires, surtout quand il s'agit de votations fédérales. En l'occurrence, admettons que des ouvriers, des employés et même des fonctionnaires ont voté contre la loi. Prétendre le contraire serait de la présomption. Pour arriver à ce total de 545 868 oui, il a fallu incontestablement un contingent important de voix dites bourgeoises. Ces voix, c'est au comité interpartis et à tous ces conférenciers bénévoles qui parcoururent le pays en notre compagnie qu'on les doit. La plus élémentaire bonne foi est donc de reconnaître ce fait sans réticences.

C'est d'ailleurs encore à ce comité interpartis que l'on doit l'engagement positif de la presse. J'ai déjà signalé quelques exemples concluants d'efforts méritoires. Je pourrais en ajouter quelques autres, vécus au cours des quinze jours émotionnans qui précédèrent le scrutin. De même, il faut apprécier l'apport des partis ouvriers, particulièrement celui du Parti socialiste et de sa presse, plus enclin à convaincre par des arguments objectifs que par des slogans!

Après avoir reconnu l'apport des partis politiques et de la presse, nous sommes plus à l'aise pour constater avec une certaine amer-tume que l'attitude antérieure de quelques-uns parmi ces partis et cette presse sont pour quelque chose dans la témérité avec laquelle les noyauteurs se sont mis à l'œuvre. Tant de critiques atrabilaires de l'Etat, des fonctionnaires fédéraux, des Chambres fédérales, par la presse ou même par cette radio bavarde ont encouragé les lanceurs de referendum. Ces politiciens honteux ont pensé qu'il était désormais possible, sous prétexte de protéger la liberté des citoyens, de faire avaler n'importe quelle couleuvre au corps électoral. On semblait encore loin de l'état de saturation dans la méfiance à la veille du scrutin. Tous les abus paraissaient permis. Ce qui incita un défenseur avisé du statut des fonctionnaires à déclarer en substance dans une assemblée publique d'une petite ville: « Si j'étais un extrémiste ou de gauche ou de droite, je proposerais de voter non. Ainsi s'accroîtrait le mécontentement populaire, renaîtrait la lutte des classes et avancerait l'heure H du grand soir. »

Cette propension des supports naturels du régime à miner la confiance du peuple envers ses institutions démocratiques et ses élus a fait courir le risque sérieux de tomber dans une nouvelle guerre sociale. Félicitons-nous donc doublement de cette reprise de conscience civique et souhaitons qu'elle ne soit pas un feu de paille.

### *Le mal nécessaire*

Prenons-en notre parti: dans toute société il faut une administration. Pour qu'elle soit rentable, elle doit être composée de travailleurs qualifiés. Pour qu'elle dispose d'une main-d'œuvre de valeur, elle doit lui offrir des conditions de travail équitables. Mille exemples démontreraient sans peine qu'à capacités égales, les hauts fonctionnaires de l'industrie privée sont mieux traités que ceux de l'administration fédérale. Quant aux ouvriers, qu'ils servent les régies publiques ou des entreprises privées, leur sort particulier n'est guère plus enviable l'un que l'autre. Sans doute, les premiers jouissent de la sécurité de l'emploi et de la sécurité sociale. Mais ils paient ces avantages de leurs deniers et de nombreux renoncements. Durant la période de grande prospérité économique, nombreux furent ceux qui abandonnèrent la sécurité médiocre pour le risque plus rémunérateur. D'ailleurs, à côté de bien d'autres avantages, l'assurance-vieillesse et survivants a établi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1949 une certaine compensation. Les syndicats s'efforceront de l'accroître encore dans l'avenir. Les associations patronales qui se plaignent des immixtions trop nombreuses de l'Etat ont la possibilité de les réduire en construisant avec leurs partenaires contractuels un système complémentaire de sécurité sociale. Mais si elles continuent à se dérober devant leurs devoirs sociaux, il est évident que l'Etat devra obvier à leur carence, puisqu'il représente l'intérêt public. Car les travailleurs ne sont plus disposés à se contenter de promesses qui rendent, dit-on, les fous joyeux, mais exigent des actes concrets.

Si les partisans de la loi entendent donner à l'Etat les moyens financiers nécessaires pour une administration efficiente, s'ils tiennent à ce qu'il soit un employeur modèle, ils n'entendent pas contribuer à un développement hypertrophique de l'appareil. Aussi, le comité d'action des associations de salariés a-t-il déclaré sans équivoque qu'il n'était pas dans ses intentions de faire de l'administration fédérale une sorte de maison de repos. Pas un fonctionnaire de plus qu'il n'est nécessaire, a-t-il déclaré avec force. Cela vaut aussi pour les régies publiques au service de la communauté nationale. Mais il est clair que pour les esprits non prévenus, l'effectif doit être adapté aux besoins et non le contraire. Ceux qui s'intéressent sérieusement aux besoins de nos régies publiques savent que la rationalisation a atteint des limites extrêmes qui ne pourront être reculées que si le trafic diminue, ce qui n'est souhaitable pour personne. Dans l'administration fédérale même, le meilleur moyen de faire des économies serait peut-être de licencier les commissions de contrôle qui se succèdent sans profit aucun, au détriment plutôt de la joie de travail des employés. Il serait sans doute plus efficace

de consulter les intéressés eux-mêmes, du bas en haut de la hiérarchie, c'est-à-dire d'intéresser davantage les travailleurs à la vie de l'administration. Mais c'est là une mesure à laquelle ne songent pas sérieusement ceux qui tiennent le pouvoir entre leurs mains. La formule « pourquoi faire simplement, on peut si facilement compliquer » est encore en usage aussi bien dans les administrations publiques que dans les entreprises privées. Souhaitons que le vote du 11 décembre lui ait mis un peu de plomb dans l'aile!

### *Entendons-nous, tout ira mieux*

En conclusion, le peuple suisse s'est prononcé clairement pour un retour à la légalité. Il est même curieux qu'en s'exprimant ainsi il se soit montré plus conséquent que ceux qui l'exhortèrent à revenir à la démocratie directe le 11 septembre dernier!

Il a entériné une convention collective, un compromis contractuel passé librement entre les intéressés et ratifié successivement par le Conseil fédéral et par les parlements. Là encore, sa logique fut plus remarquable que celle des industriels versatiles du *Journal des Associations patronales*.

Il approuva au surplus un système de rémunération équitable, probablement dans l'idée d'assurer aux réalisations collectives de notre pays un rendement maximum. Là encore, il faut rendre grâce à sa sagesse, car chacun est intéressé à leur bonne gestion, puisque les déficits éventuels sont couverts par le peuple. Or, qui dit bonne gestion, dit aussi main-d'œuvre qualifiée et sens des responsabilités. Toutes ces qualités ne se louent pas sans rémunération normale.

Il défendit la prospérité économique de notre pays, qui ne peut se développer que dans la paix sociale. Or, la paix sociale implique la justice sociale.

Cette majorité populaire du 11 décembre considère enfin que la compréhension et la collaboration doivent lier entre eux les citoyens de notre pays, rapprocher les associations économiques et les partis politiques. Car nous sommes tous montés dans le même train et nos intérêts supérieurs sont solidaires.

Entendons-nous, tout ira mieux. Les syndicats suisses répètent aujourd'hui comme hier qu'ils sont disposés à offrir leur contribution dans ce sens, mais sans rien abandonner de leur dignité et de leurs droits. Il appartient aux autres cercles économiques d'apporter leur assentiment de principe. Si cette votation de décembre 1949 pouvait les y engager, ce serait un succès à ajouter aux autres.

*Résultats de la votation fédérale sur le statut des fonctionnaires  
des 10 et 11 décembre 1949*

	Oui	Non
Zurich . . . . .	99 698	75 464
Berne . . . . .	96 293	73 002
Lucerne . . . . .	21 044	24 802
Uri . . . . .	4 510	2 014
Schwyz . . . . .	6 351	7 790
Obwald . . . . .	1 398	2 846
Nidwald . . . . .	1 722	2 331
Glaris . . . . .	4 333	4 065
Zoug . . . . .	4 260	3 886
Fribourg . . . . .	13 498	17 100
Soleure . . . . .	22 852	15 844
Bâle-Ville . . . . .	30 885	9 541
Bâle-Campagne . . . . .	14 354	8 091
Schaffhouse . . . . .	8 540	6 223
Appenzell Rh.-Ext. . . . .	3 326	7 596
Appenzell Rh.-Int. . . . .	624	1 849
Saint-Gall . . . . .	29 629	35 679
Grisons . . . . .	15 479	12 237
Argovie . . . . .	37 455	36 353
Thurgovie . . . . .	14 024	21 523
Tessin . . . . .	21 467	7 499
Vaud . . . . .	42 732	29 656
Valais . . . . .	13 948	15 119
Neuchâtel . . . . .	14 666	9 527
Genève . . . . .	22 780	11 674
<b>Total</b>	<b>545 868</b>	<b>441 711</b>

Participation au scrutin: 69 %

**Une étude intéressante sur les statistiques des grèves**

Par *Synsoc*

On médit volontiers des statisticiens.

Qui d'entre nous n'a pas répété, à l'occasion, la plaisanterie courante qui veut que la statistique soit une autre façon de mentir?

Cependant, chacun le sait aujourd'hui, la réalité est toute différente. Les chiffres ne sont pas tout, mais ils sont beaucoup. Les méthodes statistiques s'améliorent tous les jours. Les risques d'erreurs se réduisent. Les comparaisons entre les différents pays ou les différents secteurs de la vie économique deviennent plus probantes. Interprétés avec honnêteté et pondération, les chiffres finissent souvent par constituer le témoignage le plus sûr et le plus irrécusable d'une situation sociale réelle.

Ces réflexions nous ont été inspirées par la lecture de la très intéressante étude que M. Robert-Morse Woodbury, statisticien en